

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 mai 2020**

L'an deux mil vingt le treize mai à dix-huit heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale au mesnil sevin en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Luc JANNIN, Maire.

**Etaient présents** : Mme Isabelle GAUTHERON, Mme Valérie DIEMERT, Mme Lynda PREJEAN, Mme Micheline BETAILLE ; Mme Catherine LE DAVAY Mr Stéphane BIANCIOTTO, Jean Pierre POLUS Mme Lynda PREJEAN Guillaume LEBRASSEUR

**Secrétaire de séance** : Guillaume LEBRASSEUR

Le quorum étant atteint Mr le maire ouvre la séance

Approbation du précédent compte rendu

Délibération contrat rural +

Délibération autorisant Mr le maire à conventionner avec le CIG pour adhérer au groupement de commande pour la reliure des actes administratifs et état civil

Délibération autorisant Mr le maire à emprunter auprès du Crédit Agricole

**Questions diverses**

Point sur les travaux

Point coronavirus

**Le compte rendu du précédent conseil municipal du 5 mars 2020 est approuvé à l'unanimité**

**Délibération demande de subvention au titre du Contrat Rural Yvelines « plus »**

M le Maire explique que le département subventionne les travaux du contrat rural pour un montant de 370000€ à un taux de 30%, la région subventionnant à 40%. Le département a décidé de porter ce plafond à 600 000€ soit une augmentation de 230000€. Cette augmentation sera subventionnée à 70% et intégré dans un nouveau contrat intitulé contrat rural yvelines +. Les marchés du contrat rural de St Forget dépasse le plafond de 370000€ et est éligible à une demande du contrat rural plus. Ceci permettra que l'ensemble du projet du contrat rural soit subventionné à 70%. Après en avoir délibéré le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** la demande de subvention au titre du contrat rural yvelines + et donne pouvoir au maire à signer tous les documents nécessaires.

**Délibération autorisant monsieur le maire à conventionner avec le CIG pour adhérer au groupement de commande pour la reliure des actes administratifs et état civil.**

M Le maire explique que le CIG va procéder à un groupement de commande pour le marché de reliure des actes administratifs afin de diminuer les coûts.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise monsieur le maire à signer la convention avec le CIG et ainsi participer au groupement de commande.

**Délibération autorisant monsieur le maire à contracter un prêt.**

Monsieur le maire explique que les travaux de réfection du mur de la propriété de M Dekeyne sont effectués dans le cadre d'un péril et font l'objet de titre de recette. En attendant le recouvrement la commune doit avancer les montants. Avec les projets du contrat rural et en attente du versement des subventions la trésorerie communale pourrait se retrouver temporairement en situation de ne pas pouvoir honorer ses créances. Pour éviter cette situation M Le maire propose de faire un emprunt sur 5 ans à un taux de 0,94% qui pourrait être remboursé par anticipation si la situation le permet.

M JP Polus prend la parole pour indiquer qu'il est contre cet emprunt, que pour cette situation provisoire il serait préférable de demander un découvert bancaire, ou de faire un emprunt court terme plutôt que moyen terme afin que les intérêts seraient moins élevés.

M le Maire indique qu'il est impossible d'avoir un découvert pour la commune, que l'emprunt à court terme n'est pas facile à apprécier en durée car il est difficile d'apprécier avec précision à quel moment la situation financière redeviendra stable. Une impossibilité d'honorer ses créances entraîneraient la commune à payer de pénalités aux entreprises. Avec les taux d'aujourd'hui les intérêts sont très faibles et ne justifient pas de prendre un risque. Après en avoir délibéré le conseil municipal à la majorité **9 voix pour, une voix contre**, autorise M le maire à signer un emprunt de 100 000€ sur 5 ans au taux de 0,94% auprès du crédit agricole.

**Questions diverses :**

- Point sur le coronavirus : A sa connaissance M le maire précise qu'il n'y a pas eu sur St Forget de cas grave nécessitant des soins en réanimation.

La commune a distribué à tous les habitants de plus de 10 ans 2 masques lavables par personne.

**L'ordre du jour étant épuisé le conseil municipal est levé à 19h45**

Monsieur Jean Luc JANNIN

Mme Catherine LE DAVAY

Mr Jean Pierre POLUS

Mr Maxime VERCRUYSSÉ

Mr Guillaume LEBRASSEUR

Mme Isabelle GAUTHERON

Mme Micheline BETAILLE

Mme Lynda PREJEAN

Mme Valérie DIEMERT

Mr Stéphane BIANCIOTTO